

Prioux Culot + Partners - Nouvelle association



Raphaël Prioux, Henri Culot, Pierre-Yves Thoumsin, Arnaud Houet et leur équipe ont le plaisir d'annoncer leur association. Prioux Culot + Partners commence ses activités le 1^{er} février 2019.

Prioux Culot + Partners privilégie une approche pragmatique du droit des affaires, au service des entreprises et fondée sur une bonne compréhension de leurs besoins.

La pratique de **Prioux Culot + Partners** se concentre actuellement autour de cinq pôles :

- Le droit des sociétés et le droit financier ;
- Le droit des entreprises en difficulté ;
- Les contrats commerciaux ;
- La propriété intellectuelle et la protection des données ;
- La résolution des litiges judiciaires et arbitraux.

Prioux Culot + Partners offre également un accompagnement juridique spécifique pour les projets entrepreneuriaux en Afrique, au sein de son pôle +Africa.